

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 100

16 janvier 2013

SOMMAIRE

AIG Luxembourg Financing Limited	4790	Immo Servatius S.A.	4786
Auditas S.A.	4787	Indianapolis S.A.	4787
Chartis Luxembourg Financing Limited	4790	Indianapolis S.A.	4787
First Target S.A.	4792	Infedec SPF S.A.	4789
FLE Holdco	4794	Information Technology Masters Interna- tional S.A.	4789
GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l.	4754	INFOSEC Spf S.A.	4790
GEBPF Finance (Lux) S.à r.l.	4774	Innovation cluster S.à r.l.	4783
GEBPF Hilden (Lux) S.à r.l.	4774	Interchauffage S.à r.l.	4783
GELF Haiger 2 (Lux) S.à r.l.	4774	Interma Investment S.à r.l.	4784
GELF Kuna-France (Lux) S.à r.l.	4775	International Holding for African Develop- ment S.A. (IHAD)	4790
GEM2	4775	Investors HoldCo S.à.r.l.	4785
Gemini Trading S.à r.l.	4775	I.S.H. Finance S.A.	4778
Geneimmo S.A.	4775	JAS Worldwide	4792
General Sodex Gemini Finance S.A.	4776	Jodocy Group	4794
General Sodex Gemini Holding S.A.	4776	Joshua Tree Logistics S.à r.l.	4792
Gérance Luxembourg S.A.	4776	Jourdan Luxembourg	4794
Goa S.A.	4777	Karolux S.A.	4794
Goa S.A.	4776	KBC Bonds	4796
Goodman Langenbach Logistics (Lux) S.à r.l.	4754	KBC Bonds	4796
Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l.	4754	KBC Lease (Luxembourg) S.A.	4797
Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav	4777	Kernel Holding S.A.	4797
Green Equity S.à r.l.	4797	KJK Management S.A.	4800
Harrods Property Investments Sarl	4778	L.B. Professionnel S.à r.l.	4784
Hazel Logistics S.à r.l.	4778	LogoMotif S.A.	4800
Holpa S.A.	4778	Merlin Entertainments S.à r.l.	4779
H.O.T. (Luxembourg) S.à r.l.	4777	Revlux S.A.	4786
Hydraulic Engineering S.A.	4778	SGG Participations S.A.	4800
ILO S.A.	4785	XX ZW Investment Group S.A.	4754
Immobilière des Muguets S.à r.l.	4783	XX ZW Investment Group S.à r.l.	4754

Goodman Langenbach Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 153.621.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Langenbach Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012162468/12.

(120214321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 137.797.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012162472/12.

(120215173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 130.947.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEBPF Dusseldorf (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012162484/12.

(120214692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

**XX ZW Investment Group S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. XX ZW Investment Group S.à r.l.).**

Capital social: EUR 812.159,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.838.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before Maître Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the Shareholders of "XX ZW Investments Group S.à r.l." (the "Company"), a private company with limited liability, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.838, migrated in Luxembourg pursuant to a deed of Notary Henri Hellinckx, prenamed, on 27 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 2665 of 30 October, 2012.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to note that:

I.- The members of the Company are Mr. Jakub Zablocki, with private address at 16 Operowa Street, 03-036 Warsaw, Poland, and Mr. Hubert Walentynowicz, with private address at 36/10 Tykocinska Street, 03-545 Warsaw, Poland, (the "Members"), both duly represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, and the number of shares held by the Members are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall be annexed to and registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 812,159 (eight hundred twelve thousand one hundred fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole issued share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Members expressly state they have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the conversion of the legal form of the Company from an S.à r.l. (société à responsabilité limitée) to an S.A. (société anonyme);
3. Approval of the transformation of the Company into a securitisation company in the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation;
4. Approval of the subsequent full restatement of the Company's articles of association in order to reflect the conversion of the Company to an S.A., pursuant to resolutions 2. and 3. above;
5. Approval of the appointment of the members of the board of directors; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to convert the legal form of the Company from a private company with limited liability, (société à responsabilité limitée), into a public company with limited (Société anonyme) with immediate effect (the "Conversion").

In order to comply with the Luxembourg legal requirements regarding sociétés anonymes, the assets of the Company have been evaluated by a Luxembourg independent auditor, FPS Audit S.à r.l., having its registered office at 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg. The auditor report which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration states that "based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in return at the time of the conversion of XX ZW Investment Group S.à r.l. into a "Société Anonyme" (public limited liability company). The Company's corporate capital will amount to EUR 812 159,00, represented by 812 159 shares with a nominal value of EUR 1,00 each, which is over the minimum capital of a "Société Anonyme" required by Law (i.e. EUR 31 000,00)."

Third resolution:

It is unanimously resolved to transform the Company into a non regulated securitisation vehicle in the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Transformation").

Fourth resolution:

As a consequence of the Conversion and Transformation, it is unanimously resolved to fully restate the Company's articles of association to read as follows (the "Articles of Association"):

XX ZW INVESTMENT GROUP SA

"Applicable law - Name - Object

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law").

Art. 2. The Company's name is "XX ZW Investment Group S.A."

Art. 3. The corporate object of the Company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets and obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issue of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the Securitisation Law.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under any shares to be issued to, purchased or acquired by the Company from any of its existing or future affiliates further to the contribution, sale or exchange by the Company of any shares, bonds, notes or debt securities in any affiliated or third party companies and in particular in X-Trade Brokers DM SA, entered in the register of entrepreneurs of the National Court Register (Krajowy Rejestr Sadowy) conducted by District Court for the Capital City of Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register under KRS number 0000217580, REGON number 015803782;

- acquire and/or assume risks under any commercial and/or government bonds to be issued to, purchased or acquired by the Company in compliance with the following criteria:

- * Any interest pertaining to the bonds shall be set at fixed rate;

- * the rating of the issuer(s) of the bonds shall be at least AAA as rated by Standard & Poor's Rating group (a division of The McGraw-Hill Companies, Inc.) and/or A1/P1, as rated by Moody's Investors Services, Inc. (or, if either ceases to exist or publish ratings generally, any alternative internationally recognized rating agency which has assigned a credit rating to the issuer(s) of the bonds as selected by the Company) at all times, for its/their indebtedness;

- * the aggregated value of bonds issued by the same issuer shall not exceed the amount of EUR 3,000,000 (three millions Euro);

- * the bonds shall be nominated in euro (EUR), US dollars (USD), Polish zlotys (PLN), Swiss francs (CHF), Japanese yens (JPY), Australian Dollars (AUD) or currency of any Member States of the European Union;

- * the bonds shall be traded or tradable on regulated markets in one of the Member States of the European Union or in the United States of America;

- * the maturity of the bonds shall not exceed 50 years.

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;

- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risk;

- grant security interests over its assets to the extent permitted by the Securitisation Law;

- make deposits at banks or with other depositaries;

- raise funds, issue shares, bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;

- sell any of its assets at a fair market value to be determined by an independent expert to be appointed by the board of directors or the sole director (as the case may be);

- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation company either by sale, by subscription of bonds, notes and other debt securities or in any other manner and enter into agreements thereon or related thereto; in case of transfer of assets securing obligations under any outstanding bonds, notes and other debt instruments, such transfer shall be made in accordance with the relevant terms and conditions governing such bonds, notes and other debt instruments as well as all the relevant agreements governing such assets.

The role of the Company in the administration and management of the securitised assets shall be limited to the administration of financial flows linked to the securitisation transaction itself and to the "prudent-man" management of the securitized risks.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the Securitisation Law.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity (as well as any other regulated activity contemplated by the Luxembourg amended law of 5 April 1993 on the Financial Sector) and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the Company may then be a party.

Registered office - Duration

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of directors or the sole director (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors or the sole director (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, subject to approval by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share capital - Variation of rights

Art. 7. The Company's issued and paid-up share capital is set at EUR 812,159 (eight hundred twelve thousand one hundred fifty-nine Euros), represented by 812,159 (eight hundred twelve thousand one hundred fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Without prejudice to any special rights previously conferred on the holders of any existing shares or class of shares, any share in the Company may be issued with such preferred, deferred or other special rights or such restrictions, whether in regard to dividend, return of capital or otherwise as the Company may determine from time to time in compliance with the Company Law and by resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If at any time the share capital of the Company is divided into different classes of shares, the rights attached to any class may be varied or discharged with the consent of the holder of three-fourth of the issued shares of that class or of the sole shareholder (as the case may be) passed at a separate extraordinary general meeting.

The rights conferred upon the holders of the shares of any class issued with preferred or other rights shall not be deemed to be varied by the creation or issue of other shares ranking *pari passu* therewith.

Upon demand, every person whose name is entered as a shareholder in the Register of shareholders shall be entitled without payment to receive within two months after the issuance or the transfer of any new shares to him (or within such other period as the conditions of issue shall provide) one certificate (which shall however not constitute a legal title to the ownership of the shares of the Company). Every certificate shall be signed by the person(s) entitled to represent the Company and shall specify the shares to which it relates. Provided that in respect of a share or shares held jointly by several persons, the Company shall not be bound to issue more than one certificate, and delivery of a certificate for a share to one of several joint holders shall be sufficient delivery to all such holders.

If a share certificate be defaced, lost or destroyed, it may be renewed freely.

In compliance with the Law, the Company shall not give, whether directly or indirectly, and whether by means of a loan, guarantee, the provision of security or otherwise, any financial assistance for the purpose of or in connection with a purchase or subscription made or to be made by any person of or for any shares in the Company or in its holding company nor shall the Company make a loan for any purpose whatsoever on the security of its shares or those of its holding company (if any).

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Issue of shares - Non dilution

Art. 10. Unless decided otherwise with the unanimous consent of the members or of the sole member (as the case may be) passed at an extraordinary general meeting, all new shares to be issued (whether against a contribution in cash

and/or in kind) as well as all securities (titles) convertible into shares and to be issued shall be offered to the members in proportion to the number of shares already held by them.

Transfer of shares

Art. 11. The shares are freely transferable among the members.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

Shares may only be transferred inter vivos to non-members subject to the preemptive procedure as described under Article 12 below.

Art. 12. The following pre-emptive procedure shall apply to any transfer of shares made to non-shareholders of the Company:

(a) Share shall only be transferred to any non-shareholder provided that such share(s) is (are) transferred at its (their) fair value.

(b) Every shareholder who desires to transfer any share (hereinafter called the “Intending Transferor”) shall give to the board of directors of the Company notice in writing (hereinafter called the “Transfer Notice”) of his desire to transfer the same. It shall be necessary for such Transfer Notice to mention the amount which the Intending Transferor considers as the fair value of the said share(s) and such notice shall constitute the Company the agent of the Intending Transferor for the sale of the share(s) to be offered in priority to the other shareholders of the Company or to any other person proposed on a freely basis by the other shareholders willing to purchase the same (hereinafter called the “Purchasing Shareholder”) in consideration of the value fixed in the Transfer Notice or, in case of difference between the Intending Transferor and the Purchasing Shareholder as to the fair value of any share, at the fair value as the same may be determined by the qualified auditor(s) of the Company, or otherwise by an external independent auditor appointed for such purpose, under the provisions of paragraph (d) herein below.

(c) If the board of directors of the Company, within twenty eight days from the date of service of the Transfer Notice, finds a shareholder willing to purchase the share(s) and notifies the Intending Transferor accordingly, the latter shall be obliged, upon the payment to him of the fair value as the same shall have been fixed in the Transfer Notice or in accordance with paragraph (b) or (d) of the present Article, to transfer the share to the Purchasing Shareholder.

(d) In case of difference between the Intending Transferor and the Purchasing Shareholder as to the fair value of any share, the qualified auditor(s) or, if applicable, an external independent auditor appointed for such purpose, upon an application to him by any of the interested parties, shall certify in writing and without any explanation the amount which in his opinion is the fair value. The qualified auditor (or the external independent auditor) in exercising this power shall be deemed to act as an expert and not as an Arbitrator.

(e) If the Intending Transferor fails to transfer the share which he is obliged to transfer as aforesaid, the board of directors of the Company, duly empowered as its agent, may proceed with (i) the transfer of the share(s) on his behalf, (ii) the receipt of the purchase price and (iii) the entry in the shareholders’ register of the Company of the name of the Purchasing Shareholder as the owner of the share(s) and the amount of the purchase price so collected shall be held by the Company on behalf of the Intending Transferor. The receipt of the Company in respect of the purchase price shall operate as a full discharge of the Purchasing Shareholder and upon the entry in the shareholders’ register of the Company of the name of the Purchasing Shareholder pursuant to the powers conferred by this Article the validity of the procedure followed shall not be disputed by any person.

(f) In case the board of directors of the Company should fail to find a Purchasing Shareholder and give notice as here in above provided within the period of twenty eight days from the date of service of the Transfer Notice, the Intending Transferor, may, at any time within three months of the expiration of the said period, sell and transfer the share(s) to any person at the same conditions as provided in the Transfer Notice.

(g) The shareholders may, by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles, adapt the present Article from time to time in view of altering or amending the above regulations relating to the mode of offering to the shareholders shares, mentioned in the Transfer Notice and to the rights of the shareholders relating to the purchase of these shares.

(h) Save the case when the provisions of paragraph (e) hereinabove apply, no transfer of shares shall be registered unless before the Company receives a valid instrument of transfer and any other information so required by the directors to prove the shareholder’s right to proceed with the transfer.

Redemption of shares

Art. 13. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Companies Law.

General meetings

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the third Monday

of June at 11:00 am. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

The sole director or the board of directors, if any, may convene any shareholders' meeting in compliance with the Company Law, failing which the shareholders' meeting may be convened by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Notice of general meetings

Art. 15. An annual ordinary general meeting and an extraordinary general meeting of shareholders shall be called by twenty-one days' notice in writing at least and an ordinary general meeting of the Company other than an annual general meeting shall be called by eight days' notice in writing at least. The notice shall be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given and shall specify the place, the day and the hour of meeting and, in case of special business, the general nature of that business, and shall be given in accordance with the Company Law to such persons as are, under the Articles of the Company, entitled to receive such notices from the Company.

Any meeting of the Company shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in this provision or without any notice, be deemed to have been duly called if it is so agreed by all the shareholders entitled to attend and vote thereat, such shareholder stating also that they have been duly informed of the agenda of the meeting.

Art. 16. A notice may be given by the board of directors to any shareholder either personally or by sending it by post, facsimile transmission, e-mail, telex or by other means of transmission of documents to him or to his registered address, or (if he has no registered address within Luxembourg) to the address, if any, within or out of Luxembourg supplied by him to the Company for the giving of notices to him.

A notice shall be deemed to be effected: (a) at the time of personal delivery to the interested shareholder or; (b) three business days after the service to a universally known courier service if in such a case the expected delivery by any such service would not exceed three business days in its ordinary course of business; (c) on the time of receipt of verified facsimile, provided delivery by any of the aforesaid manners follows pursuant to paragraphs (a) or (b) and in this case it shall be conclusive evidence that delivery was made at the time deemed to be the time of delivery pursuant to paragraphs (a) or (b) as the case may be; and (d) the day after the notice was transmitted to the electronic address supplied by the interested shareholder to the Company.

A notice may be given by the Company to the joint holders of a share by giving the notice to the joint holder first named in the register of shareholders in respect of the share.

A notice may be given by the Company to the persons entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a shareholder by sending it through the post in a prepaid letter, or in any manner in which a notice can be given by the Company as provided for in the first paragraph above, addressed to them by name, or by the title of representatives of the deceased, or trustee of the bankrupt, or by any like description, at the address, if any, within or out of Luxembourg supplied for the purpose by the persons claiming to be so entitled, or (until such an address has been so supplied) by giving the notice in any manner in which the same might have been given if the death or bankruptcy had not occurred.

Proceedings at general meetings

Art. 17. Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-fourth of the share capital of the Company save where the unanimity is required by Company Law.

The chairman of the board of directors shall preside as chairman at every general meeting of the Company, or if he shall not be present within fifteen minutes after the time appointed for the holding of the meeting or is unwilling to act the directors present shall elect one of their number to be chairman of the meeting.

If at any meeting no director is willing to act as chairman or if no director is present within fifteen minutes after the time appointed for holding the meeting, the shareholders present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

They together form the bureau of the meeting of shareholders.

The chairman may, with the majority consent of any meeting at which a quorum is present (and shall if so directed by the meeting), adjourn the meeting from time to time and from place to place, but no business shall be transacted at any adjourned meeting other than the business left unfinished at the meeting from which the adjournment took place. When

a meeting is adjourned for thirty days or more, notice of the adjourned meeting shall be given as in the case of an original meeting. Save as aforesaid it shall not be necessary to give any notice of an adjournment or of the business to be transacted at an adjourned meeting.

At any general meeting a resolution put to the vote of the meeting shall be decided on a show of hands unless a poll is (before or on the declaration of the result of the show of hands) demanded (a) by the chairman or (b) by any shareholder present in person or by proxy.

Unless a poll be so demanded a declaration by the chairman that a resolution has on a show of hands been carried or carried unanimously or by a particular majority, or lost and an entry to that effect in the book containing the minutes of the proceedings of the Company, shall be conclusive evidence of the fact without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against such resolution.

The demand for a poll may be withdrawn.

Except as provided in the next paragraph, if a poll is duly demanded it shall be taken in such manner as the chairman directs, and the result of the poll shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the poll was demanded.

A poll demanded on the election of a chairman or on a question of adjournment shall be taken forthwith. A poll demanded on any other question shall be taken at such time as the chairman of the meeting directs, and any business other than that upon which a poll has been demanded may be proceeded with pending the taking of the poll.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

Votes of shareholders

Art. 18. Subject to any rights or restrictions for the time being attached to any class or classes of shares and subject also to any special provisions contained in these Articles, on a show of hands every shareholder present in person or by proxy shall have one vote for each share, and on a poll every shareholder shall have one vote for each share of which he is the holder.

In the case of joint holders the vote of the senior who tenders a vote, whether in person or by proxy, shall be accepted to the exclusion of the votes of the other joint holders and for this purpose seniority shall be determined by the order in which the names stand in the register of shareholders.

No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is given or tendered and every vote not disallowed at such meeting shall be valid for all purposes. Any such objection made in due time shall be referred to the chairman of the meeting, whose decision shall be final and conclusive.

On a poll votes may be given either personally or by proxy.

Each shareholder shall be entitled to appoint one proxy to attend a meeting, on condition however that such appointment shall be made in one single instrument.

The instrument appointing a proxy shall be in writing signed by the appointer or his representative duly authorized in writing, or, if the appointer is a corporation (legal person), either under seal, or under the hand of an officer or representative or attorney duly authorized or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means. A proxy need not be a shareholder of the Company.

The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed or a notarially certified copy of that power or authority shall be deposited at the registered office of the Company or shall be delivered at the place specified for that purpose in the notice at which the person named in the instrument proposes to vote. In case a poll is to be taken the instrument of proxy shall be deposited at any time before the time appointed for commencement of the meeting. Any instrument of proxy not deposited in the manner and at the time specified in these Articles or in accordance with the above provisions prescribed shall not be treated as valid.

The chairman of a general meeting has no second or casting vote.

Corporations acting by representatives at meetings

Art. 19. Any corporation which is a shareholder of the Company may by resolution of its directors or other governing body authorize such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of shareholders of the Company, and the person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as that corporation could exercise if it were an individual shareholder of the Company.

Board of directors

Art. 20. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Company Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors which shall be composed of one or several A director(s) (the "Class A directors", each a "Class A director") and one or several B director(s) (the "Class B directors", each a "Class B director").

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The directors are re-eligible. The general meeting of shareholders shall also determine the term of the mandates of the director(s) and if several directors have been appointed, their quality as either a Class A director or a Class B director.

A director of the Company may be or become a director or other officer of or otherwise interested in any company promoted by the Company or in which the Company may be interested as shareholder or otherwise, and no such director shall be accountable to the Company for any remuneration or other benefits received by him as a director or officer of, or from his interest in, such other company unless the Company otherwise resolves.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Company Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

Powers and Duties of the directors

Art. 21. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the Company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the Company and each compartment being segregated from all other compartments of the Company and, as between the investors, each such compartment being treated as a separate entity.

All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors, or of the sole director (as the case may be).

In dealing with third parties, the director, or, in case of plurality of directors, the board of directors, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signatures of at least one Class A director and one Class B director.

The board of directors or the sole director (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors, or the sole director (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 22. The directors of the Company shall not enter into any of the following transactions without the approval of the shareholders of the Company representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company:

(1) Any transaction which, in value, exceeds EUR 300,000 (three hundred thousand Euros), or any series of transactions which, in value, exceeds EUR 600,000 (six hundred thousand Euros) on an annual basis. For the avoidance of doubt the same thresholds apply to the following transactions below from (2) to (5);

(2) The sale, purchase, exchange, assignment, establishment of a lien or mortgage or in any other way encumber any shares, capital ("equities"), or participations in any company or legal entity;

(3) Merger, or demerger of the Company;

(4) Purchase sale or encumber in any way a real estate assets; and

(5) Sell, lease or otherwise dispose of the whole, or substantial part, of the Company's assets.

A director who is in any way, whether directly, or indirectly, interested in a contract or proposed contract with the Company shall declare the nature of his interest at a meeting of the directors in accordance with article 57 of the Company Law.

Art. 23. Each director may hold any other office or place of profit under the Company in conjunction with his office of director for such period and on such terms (as to remuneration and otherwise) as the directors may determine and

no director or intending director shall be disqualified by his office from contracting with the Company either with regard to his tenure of any such other office or place of profit or as vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract, or any contract or arrangement entered into by or on behalf of the Company in which such director may be so interested shall be voidable nor shall any director entering into such contract or having such interest shall be liable to account to the Company for any profit realized by any such contract or arrangement by reason only of such director holding that office or of the fiduciary relation thereby established.

Proceedings of directors

Art. 24. In case of plurality of directors, the decisions of the directors are taken by meeting of the board of directors.

The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

A director may at any time, summon a meeting of the directors.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 48 hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. A 96 hours notice of a meeting of the directors shall be given to a director who is not residing in Luxembourg and who has given to the Company an address for acceptance of notices.

Convening notices can be given by word of mouth or through the post, by fax or e-mail or by any other suitable communication means. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The convening notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its directors is present or represented, such majority shall include at least one Class A director and one Class B director.

Decisions of the board of directors are adopted by a majority of the directors participating to the meeting or duly represented thereto, such majority shall include the positive vote of at least one Class A director and one Class B director.

Provided however that so long as the Company, pursuant to the provisions of these Articles, has only one director, a resolution in writing signed by such director shall be deemed in all respects as a resolution of the directors passed at a meeting of the directors at which a quorum was present.

The continuing directors may act notwithstanding any vacancy in their body, but, if and so long as their number is reduced below the number fixed by these Articles (if any) as the minimum number of directors, the continuing directors or director may act for the purpose of summoning a general meeting of the Company, but for no other purpose.

The directors may elect a chairman of their meeting amongst the board of directors and determine the period for which he is to hold office. But if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within fifteen minutes after the time appointed for holding the same, then the directors present, provided there is a quorum, may choose one of their number to be chairman of the meeting.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by (i) the chairman or (ii) one Class A director together with one Class B director. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by (i) the chairman or (ii) one Class A director together with one Class B director.

Resolutions of the directors in writing and by telecommunication

Art. 25. A resolution in writing, signed or approved by letter, cable, radiogram, telex, telefax, e-mail or by any other means of transmission of documents by all the directors, shall be as valid and effective for all purposes as if the same had been passed at a meeting of the directors duly convened and held and whenever the same is signed or approved in the manner above specified it may consist of several papers each of which shall be signed or approved as above by one or more of the aforesaid persons.

In accordance with article 64bis (3) of the Company Law, the directors may participate in a board of directors meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the directors shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Financial year - Balance sheet

Art. 26. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 27. Each year, as of 31 December, the board of directors, or the sole director (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and the qualified auditor(s) toward the Company.

At the same time the board of directors or the sole director (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted, at least one month before the date of the annual general meeting of the shareholders together with a report on the operations of the Company, to the qualified auditor(s) who shall draft a report.

Art. 28. 15 days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the qualified auditors and any document in accordance with Article 73 of the Company Law.

Supervision of the company

Art. 29. The accounts of the Company are audited by one or more qualified auditors.

The qualified auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Dividend - Reserves

Art. 30. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Company Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 31. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year in accordance with the Company Law.

Winding-up - Liquidation

Art. 32. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 33. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Limited recourse and Non petition

Art. 34. Claims against the Company of holders of shares and/or any debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

Claims of holders of shares and/or any debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 35. No holder of any shares and/or any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by laws.

Applicable law

Art. 36. Reference is made to the provisions of the Company Law and the Securitisation Law for which no specific provision is made in these Articles."

Fifth resolution:

Further to the Conversion, it is unanimously resolved to confirm the mandate of Mr. Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and unanimously resolved that Mr. Bruno Bagnouls shall act as Class B director. It is further unanimously resolved to appoint the following new directors of the Company:

- Mrs. Florence Gerardy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, born at Verviers (Belgium) on 16 February 1978, as Class B director; and

- Mr. Bartosz Zablocki, with private address at Bazylijska 47, 95-100 Zgierz, Poland, born in Leczyka (Poland) on 12 November 1977, as Class A director.

It is further unanimously resolved that the said directors be appointed for a period starting at the date hereof and ending on the annual general meeting to be held in June 2018.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour de décembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de «XX ZW Investments Group S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.838, migrée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, précité, du 27 septembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 2665 du 30 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés de la Société sont Mr. Jakub Zablocki, avec adresse privée au 16 Operowa Street, 03-036 Varsovie, Pologne, et Mr. Hubert Walentynowicz, avec adresse privée au 36/10 Tykocinska Street, 03-545 Varsovie, Pologne, (les «Actionnaires»), tous deux dûment représentés par Régis Galiotto, précité, en vertu de procurations données sous seing privé et le nombre de parts que les Actionnaires détiennent est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 812.159 (huit cent douze mille cent cinquante neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la conversion de la forme sociale de la Société de S.à r.l. (société à responsabilité limitée) en S.A. (société anonyme);
3. Approbation de la transformation de la Société en société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation;
4. Approbation de la refonte subséquente des statuts de la Société afin de refléter la transformation de la Société en S.A., conformément aux résolutions 2 et 3. ci-dessus;
5. Approbation de la nomination des membres du conseil d'administration; et
6. Divers.

Après que les associés aient approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les Actionnaires de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les Actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de convertir la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme avec effet immédiat (la «Conversion»).

Conformément à la réglementation luxembourgeoise en vigueur concernant les sociétés anonymes, les actifs de la Société ont été évalués par un réviseur d'entreprises indépendant, FPS Audit S.à r.l., ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg. Le rapport du réviseur qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement précise que: «Sur base des procédures de vérification appliquées et tel que précisé ci-dessus, aucun élément n'a été porté à notre attention qui nous ferait croire que la valeur de l'actif net de la Société n'est pas au minimum égale au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en retour au moment de la conversion de XXZW Investment Group S.à r.l. en société anonyme. Le capital social de la Société s'élèvera à 812.159,00 EUR représenté par 812.159 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, ce qui est supérieur au capital social minimum requis par la Loi pour une société anonyme (à savoir 31.000,00 EUR).

Troisième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de transformer la Société en un véhicule de titrisation non réglementé au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Transformation»).

Quatrième résolution:

En conséquence de la Conversion et de la Transformation, il est décidé à l'unanimité de refondre les statuts de la Société qui devront être lus comme suit (les «Statuts»):

XX ZW INVESTMENT GROUP S.A.

«Loi applicable - Nom - Objet

Art. 1^{er}. Il est ici constitué une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi des Sociétés»), ainsi que par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation»).

Art. 2. Le dénomination de la Société sera «XX ZW Investment Group S.A.».

Art. 3. L'objet social de la Société est de prendre des participations et des intérêts directement ou par le biais d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens et engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités menées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques, tel que définis dans la Loi sur la Titrisation.

La Société peut en particulier:

- acquérir et/ou prendre en charge les risques relatifs aux actions devant être émises à, ou devant être acquises ou achetées par la Société dans toute filiale existante ou le devenant suite à l'apport, la vente ou l'échange par la Société de toute action, notes ou titres de créances dans toute filiale ou société affiliée ou tierce et en particulier dans X-Trade Brokers DM SA, entrée au registre des sociétés du Registre National de la Cour (Krajowy Rejestr Sadowy), dirigé par la Cour du District de la ville de Varsovie, XII, Division Commerciale du Registre National de la Cour sous le numéro KRS 0000217580, REGON numéro 015803782.

- acquérir et/ou prendre en charge les risques relatifs aux obligations commerciales ou bons étatiques devant être émis à, ou acquis ou acheté par la Société conformément aux critères ci-dessous:

* tous les intérêts liés aux obligations ou bons seront établis à taux fixe;

* l'indice de notation du ou des émetteurs des obligations ou bons devra au minimum avoir la note AAA selon l'évaluation faite par Standard & Poor's Rating group (une filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc.) et/ou la note A1/P1, selon l'évaluation faite par Moody's Investors Services, Inc. (ou, si l'ou ou l'autre venait à cesser d'exister ou de publier des notations, toute autre agence de notation internationalement reconnue qui a attribué une notation sur l'indice de solvabilité du ou des émetteurs des obligations ou bons sélectionnés par la Société) à tout moment, pour son ou leur état d'endettement;

* la valeur globale des obligations ou bons émis par le même émetteur ne devra pas excéder le montant de 3.000.000 EUR (trois millions d'Euros);

* les obligations ou bons doivent être exprimés en euro (EUR), dollars US (USD), zlotys polonais (PLN), francs suisses (CHF), yens japonais (JPY), dollars australiens (AUD) ou dans la devise d'un Etats Membres de l'Union Européenne;

* les obligations ou bons doivent être négociés ou être négociables sur un marché réglementé dans l'un des Etats Membres de l'Union Européenne ou aux Etats-Unis d'Amérique;

* La date de maturité des obligations ou des bons ne doit pas excéder 50 ans.

- acquérir par le biais de souscription, d'acquisition, d'échange ou de toute autre façon tout actif et/ou prendre en charge n'importe quel actif;

- exercer tous les droits attachés à ces actifs et à ces risques;

- octroyer toute sûreté sur ces actifs dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation;

- effectuer des dépôts auprès des banques ou d'autres dépositaires;

- lever des fonds, émettre des actions, obligations, notes ou autre titres de créances afin de réaliser ces activités dans le cadre de son objet social;

- céder tout actif à une juste valeur de marché qui sera déterminée par un expert indépendant nommé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique (le cas échéant);

- transférer l'un quelconque de ses actifs en échange d'une juste rémunération à une autre société de titrisation par vente, souscription d'obligations, notes ou autre titres de créance ou de toute autre manière et d'entrer dans des contrats qui en dépendent ou y sont actionnaires; dans le cas de transfert d'actifs garantissant des obligations, des notes ou des titres de créance en circulation, un tel transfert sera fait conformément avec les termes et conditions applicables régissant de tels bons, obligations, notes, ou autre titre de créance ainsi que tous les contrats régissant ces actifs.

Le rôle de la Société dans l'administration et la gestion des actifs titrisés sera limité à l'administration des flux financiers liés aux opérations de titrisation elle-même et à la gestion prudente et raisonnable des risques titrisés.

L'énumération énoncée ci-dessus est non limitative, mais est sujette aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire (aussi bien que toute autre activité réglementée visée par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le Secteur Financier, telle que modifiée), et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la Société serait partie.

Siège social - Durée

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social passés ou imminents de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des actionnaires ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

Capital social - Modification des droits

Art. 7. Le capital social libéré et souscrit de la Société est fixé à 812.159 EUR (huit cent douze mille cent cinquante-neuf Euros), représenté par 812.159 (huit cent douze mille cent cinquante-neuf) actions d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Sans préjudice des droits spéciaux précédemment conférés aux détenteurs de actions existantes ou de classe de actions, les actions de la Société peuvent être émises avec un droit préférentiel, différé ou autre droit spécial ou restrictions, que ce soit en matière de dividende, de remboursement de capital, ou autre que la Société peut déterminer à tout moment conformément à la Loi et par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les formes requises pour la modification des Statuts.

Si à quelque moment que ce soit, le capital social de la Société est divisé en différentes classes d'actions, les droits attachés à une classe ne peuvent varier ou faire l'objet d'une main levée qu'avec le consentement des détenteurs représentant trois-quarts des actions émises de cette classe ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adopté lors d'une assemblée générale extraordinaire séparée.

Les droits conférés aux détenteurs d'actions de toute classe émises avec un droit préférentiel ou autre ne doivent pas être réputés modifiés par la création ou l'émission d'autres actions de rang pari passu avec celles-ci.

Sur demande, toute personne dont le nom est inscrit en tant qu'actionnaire dans le Registre des actionnaires aura le droit de recevoir, sans paiement, dans les deux mois suivant l'émission ou le transfert de nouvelles actions (ou durant toute autre période prévue par les conditions d'émission) un certificat (qui toutefois ne constituera pas un titre légal de propriété des actions de la Société). Tout certificat doit être signé par la ou les personnes habilitées à représenter la Société et doit préciser les actions auxquelles il se rapporte. A condition que la part ou les actions soient détenues conjointement par plusieurs personnes, la Société n'est pas tenue d'émettre plus d'un certificat, et la fourniture d'un certificat pour une action à un ou plusieurs détenteurs doit être suffisante à tous ces détenteurs.

Si le certificat d'action est détérioré, perdu ou détruit, il peut être renouvelé gratuitement.

Conformément à la Loi, la Société ne peut ni fournir, que ce soit directement ou indirectement, au moyen d'un prêt, d'un cautionnement, d'une sûreté ou autre, toute assistance financière aux fins de ou en rapport avec l'achat ou la souscription effectué ou à effectuer par toute personne ou pour toute action de la Société ou de sa société mère, ni consentir un prêt pour quelque fin que ce soit relativement à la mise en garantie de ses actions ou de celles de sa société mère (le cas échéant).

Art. 9. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire possède des droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Emission d'actions - Non dilution

Art. 10. Sauf décision contraire prise à l'unanimité des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) lors d'une assemblée générale extraordinaire, toute nouvelle action à émettre (que ce soit en contrepartie d'un apport en numéraire et/ou en nature) ainsi que toute valeur mobilière (titres) à émettre et convertible en actions doit être offerte aux actionnaires en proportion du nombre d'actions déjà détenues par eux.

Transfert d'actions

Art. 11. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Les actions seront sous forme nominative uniquement. Un registre des actionnaires sera conservé par la Société et contiendra, au moins, l'identité précise de chaque actionnaire, le nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert et la date de leur transfert.

Le transfert d'actions entre vifs à des tiers non-actionnaires ne peut être réalisé qu'en application de la procédure de préemption telle que prévue par l'article 12 cidessous.

Art. 12. La procédure de préemption suivante doit s'appliquer à tout transfert d'actions fait au bénéfice de non-actionnaires de la Société:

(a) Les action ne pourront être cédées à un non-actionnaire que pour autant que la ou les actions concernée(s) soit(en)t cédée(s) à sa/leur juste valeur.

(b) Tout actionnaire désirant céder une ou plusieurs part(s) sociale(s) (ci-après dénommé le «Futur Cédant») doit délivrer au conseil d'administration de la Société une notification écrite (ci-après dénommé l'«Avis de Transfert») signifiant son souhait de transfert. L'Avis de Transfert doit nécessairement mentionner le montant que le Futur Cédant considère comme représentant la juste valeur de ladite ou desdites actions, et cet Avis de Transfert constituera de plein droit la Société comme mandataire du Futur Cédant pour la vente de la ou des actions à offrir en priorité aux autres actionnaires de la Société ou à d'autres personnes proposées librement par d'autres actionnaires de la Société désirant les acquérir (ci-après dénommé l'«Actionnaire Acheteur») au prix indiqué dans l'Avis de Transfert ou, en cas de différend entre le Futur Cédant et l'Actionnaire Acheteur quant à la juste valeur des actions, de la juste valeur desdites actions telle qu'elle peut être déterminée par le réviseur d'entreprises indépendant de la Société ou par un contrôleur externe indépendant désigné à cet effet selon les dispositions du paragraphe (d) ci-dessous.

(c) Si le conseil d'administration de la Société, dans les vingt-huit jours suivant la date de signification de l'Avis de Transfert, trouve un actionnaire désirant acquérir la ou les actions et en avise en conséquence le Futur Cédant, ce dernier est tenu, contre paiement de la juste valeur des actions ayant été fixée dans l'Avis de Transfert ou conformément au paragraphe (b) ou (d) du présent Article, de transférer les actions à l'Actionnaire Acheteur.

(d) En cas de différend entre le Futur Cédant et l'Actionnaire Acheteur quant à la juste valeur des actions, les réviseurs d'entreprises qualifiés ou, le cas échéant, un contrôleur externe indépendant désigné à cet effet, sur demande faite à lui par l'une des parties concernées, attestera par écrit et sans que des explications soient nécessaires, le montant qui, à son avis, représente la juste valeur des actions en question. Le réviseur d'entreprises indépendant de la Société (ou le contrôleur externe indépendant) est réputé agir dans l'exercice de ses pouvoirs en tant qu'expert et non comme Arbitre.

(e) Si le Futur Cédant omet de céder les actions qu'il est tenu de céder comme prévu ci-avant, le conseil d'administration de la Société, dûment habilité comme mandataire, peut procéder (i) au transfert de la ou des actions en son nom, (ii) à la réception du prix d'achat (iii) à l'inscription au registre des actionnaires de la Société du nom de l'Actionnaire Acheteur en tant que propriétaire de la ou des actions et le montant du prix d'achat ainsi perçu sera détenu par la Société au nom du Futur Cédant. La réception du prix d'achat par la Société doit avoir pour effet la pleine décharge de l'Actionnaire Acheteur et lorsque le nom de l'Actionnaire Acheteur est inscrit au registre des actionnaires de la Société en application du présent Article, la validité de la procédure suivie ne pourra être contestée par quiconque.

(f) Si le conseil d'administration ne parvient pas à trouver un Actionnaire Acheteur et à en aviser le Futur Cédant comme mentionné ci-dessus dans une période de vingt-huit jours suivant la date de signification de l'Avis de Transfert, le Futur Cédant peut, à tout moment dans les trois mois suivant l'expiration de ce délai, vendre et transférer la ou les actions à quiconque aux mêmes conditions que celles prévues dans l'Avis de Transfert.

(g) Les actionnaires peuvent, au moyen d'une résolution d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts, adapter le présent Article à tout moment en vue de modifier ou d'amender les règles ci-dessus relativement aux modalités d'offres de actions faites aux actionnaires, telles que mentionnées dans l'Avis de Transfert et aux droits des actionnaires relatifs à l'achat de ces actions.

(h) Excepté le cas où les dispositions du paragraphe (e) ci-dessus s'appliquent, un transfert d'actions ne sera enregistré qu'à la condition que la Société reçoive un acte valable de transfert et toute autre information requise par les administrateurs prouvant les droits de l'actionnaire à procéder au transfert.

Rachat d'actions

Art. 13. La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la Loi sur les Sociétés.

Assemblées générales

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le troisième lundi de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure.

Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, au jour et à l'heure fixés dans la convocation à l'assemblée.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration (ou, le cas échéant, l'administrateur unique) ou, à défaut, par des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société.

Convocation aux assemblées générales

Art. 15. Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées par un avis de convocation écrit envoyé au moins vingt et un jours avant la tenue de l'assemblée, et les assemblées générales ordinaires autre que les assemblées générales annuelles sont convoquées par un avis de convocation écrit est envoyé au moins huit jours avant sa tenue. L'avis de convocation ne tient pas compte du jour où il est envoyé ou est réputé avoir été envoyé, ni du jour de sa réception. Il devra indiquer le lieu, le jour et l'heure de l'assemblée, et dans le cas d'une proposition devant être adoptée par une majorité qualifiée, la nature générale de cette proposition, et doit être envoyé conformément à la Loi sur les Sociétés à des personnes ayant, selon les Statuts de la Société, le droit de recevoir ces avis de convocation de la part de la Société.

Toute assemblée de la Société, nonobstant le fait d'être convoquée dans un délai plus court que celui prévu dans cette disposition ou sans convocation, est réputé avoir été dûment convoquée s'il en est ainsi convenu par tous les actionnaires ayant le droit d'assister et de voter, ces actionnaires déclarant également avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 16. Un avis de convocation peut être envoyé par la le conseil d'administration à tout actionnaire soit personnellement, soit par voie postale, par télécopie, e-mail, télex, ou par tout autres moyens de transmission de documents en mains propres ou à son adresse figurant en registre ou (s'il n'a pas d'adresse enregistrée au Luxembourg) à l'adresse fournie par celui-ci à la Société, le cas échéant, située au ou en dehors du Luxembourg pour l'envoi des avis de convocation.

L'avis de convocation est réputé avoir été effectué: (a) au moment de la remise en personne à l'intéressé ou; (b) trois jours ouvrables après l'envoi à un prestataire de services de porteurs universellement connu si dans un tel cas la date de livraison prévue par ce service n'excéderait pas trois jours ouvrables dans le cours normal de son activité; (c) au moment de la réception de l'accusé de réception de la télécopie, à condition que la livraison par l'un des moyens précités soit conforme aux paragraphes (a) ou (b) et dans ce cas constituerait des preuves déterminantes que la livraison a été effectuée

au moment réputé être le moment de livraison conformément aux paragraphes (a) ou (b) selon le cas; et (d) le lendemain du jour où l'avis de convocation a été transmis à l'adresse électronique fournie par l'actionnaire intéressé à la Société.

L'avis de notification peut être envoyé par la Société aux codétenteurs d'une action en notifiant seulement au codétenteur de cette action inscrit en premier dans le registre des actionnaires de la Société.

L'avis de convocation peut être envoyé par la Société à des personnes disposant des droits sur une action en raison du décès ou de la faillite d'un actionnaire, par voie postale sous forme d'envoi prépayé, ou par tout autre moyen par lequel l'avis de convocation peut être donné par la Société tel que prévu au premier paragraphe ci-dessus, adressé à leur nom ou au titre des représentants du défunt, ou à l'administrateur judiciaire de la faillite, ou à toute personne exerçant une fonction similaire, à l'adresse, le cas échéant, située au ou en dehors du Luxembourg fournie à cet effet par les personnes prétendant être titulaire de ce droit, ou (jusqu'à que l'adresse soit fournie) en mettant en demeure par tout moyen par lequel l'avis de convocation pourrait avoir été donné si la mort ou la faillite n'avait pas eu lieu.

Procédures en assemblées générales

Art. 17. Les résolutions des assemblées des actionnaires ou les résolutions proposées par écrit aux actionnaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles aient été adoptées par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les actionnaires sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société sauf si l'unanimité est requise par la Loi.

Le président du conseil d'administration, présidera en tant que président chaque assemblée générale de la Société, ou s'il n'est pas présent dans les quinze minutes après l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée ou ne souhaite pas agir, les administrateurs présents éliront l'un d'entre eux comme président de l'assemblée.

Si lors de toute réunion, aucun administrateur ne veut agir en tant que président ou si aucun administrateur n'est présent dans les quinze minutes après l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, les actionnaires présents choisiront l'un d'entre eux pour présider la réunion.

Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires nommera un scrutateur qui sera nommé parmi les actionnaires présents ou représentés.

Ils formeront ensemble le bureau de l'assemblée des actionnaires.

Le président peut, avec le consentement de la majorité de l'assemblée pour laquelle le quorum requis est présent (et si cela est demandé par l'assemblée, devra), ajourner l'assemblée à tout moment et d'un lieu à l'autre, mais aucune décision ne sera prise à toute assemblée ajournée autre que les décisions laissées inachevées à l'assemblée lors de laquelle l'ajournement a eu lieu. Lorsqu'une assemblée est ajournée de trente jours ou plus, la notification de l'ajournement de l'assemblée doit être communiquée comme pour une assemblée initiale. Sauf tel qu'indiqué ci-dessus, il ne sera pas nécessaire de donner avis de l'ajournement ou des décisions à soumettre au vote lors d'une assemblée ajournée.

Lors de toute assemblée générale, une résolution soumise au vote de l'assemblée devra être prise à main levée sauf si un scrutin est (avant ou au moment de la déclaration du résultat du vote à main levée) exigé (a) par le président ou (b) par tout actionnaire présent en personne ou par procuration.

A moins qu'un scrutin soit demandé, une déclaration du président sera exigée et indiquera que la résolution votée à main levée a été adoptée à l'unanimité ou par une majorité spécifique, ou rejetée, et une inscription à cet effet dans le registre contenant les procès verbaux de délibérations de la Société, constituera une preuve déterminante de ce fait sans preuve du nombre ou proposition de votes enregistrés en faveur ou contre cette résolution.

La demande de scrutin peut être retirée.

Sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, si un scrutin est dûment demandé il devra être suivi de la manière déterminée par le président, et le résultat de ce scrutin sera réputé être la résolution adoptée par l'assemblée lors de laquelle celui-ci a été requis.

La demande de scrutin portant sur l'élection du président ou une question d'ajournement devra se tenir sans délai. Une demande de scrutin portant sur toute autre question devra se tenir au moment où le président le déterminera, et toute proposition autre que celle concernant la demande de scrutin peut se tenir dans l'attente de la tenue du scrutin.

Les procès verbaux devront être signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui le requièrent.

Vote des actionnaires

Art. 18. Sous réserve de tous droits ou restrictions actuels attachés à une ou plusieurs catégories de actions et sous réserve des dispositions particulières contenues dans les présents Statuts, lors d'un vote à main levée chaque actionnaire présent en personne ou par procuration aura une voix, et lors d'un scrutin chaque actionnaire aura une voix pour chaque action dont il est détenteur.

Dans le cas de co-détenteurs, le vote du co-détenteur ayant le plus d'ancienneté dans la Société, que ce soit en personne ou par procuration, sera le seul pris le compte à l'exclusion des votes des autres codétenteurs et à cet effet l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre dans lequel leurs noms sont indiqués dans le registre des actionnaires.

Aucune objection ne sera soulevée concernant la qualification du votant, sauf lors de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée lors de laquelle le vote est considéré comme contesté et tous autres votes de la dite assemblée ne pourront pas être rejetés et seront valides en tous points. Toute objection doit être faite en temps utile et transmise au président de l'assemblée, dont la décision sera définitive et sans appel.

En cas de scrutin, les votes peuvent être effectués en personne ou par procuration.

Chaque actionnaire a le droit de désigner un mandataire pour assister à une assemblée, à la condition toutefois que cette nomination soit faite au un seul acte.

L'acte nommant un mandataire doit être écrit et signé par le mandant ou son représentant dûment autorisé par écrit, ou, si le mandant est une société (personne morale), soit sous scellés ou sous la main d'un agent ou d'un représentant ou d'un avocat dûment autorisé ou par fax, câble, télégramme, télex, moyen électronique ou tout autre moyen de télécommunication adéquat. Un mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

L'acte de nomination d'un mandataire et la procuration ainsi que toute autre autorité, le cas échéant, en vertu de laquelle il est signé ou une copie certifiée par notaire de ce pouvoir ou cette autorité, doivent être déposées au siège social de la Société ou devront être délivrées à l'endroit indiqué à cet effet dans la notification dans laquelle il est proposé à la personne de voter. En cas de scrutin, la procuration doit être déposée à tout moment avant l'heure fixée pour l'ouverture de l'assemblée. Tout instrument portant procuration non déposé de cette manière et dans le délai indiqué dans les présents Statuts ou en conformité avec les dispositions prescrites ci-dessus ne sera pas considéré comme valide.

Le président de l'assemblée n'a pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

Sociétés agissant par représentants aux assemblées

Art. 19. Toute société qui est actionnaire de la Société peut, par résolution de ses administrateurs ou autre organe de direction, autoriser une personne qu'elle considère compétente pour agir comme son représentant à toute assemblée de la Société ou de toute catégorie d'actionnaire de la Société, et la personne dûment autorisée sera autorisée à exercer de tels pouvoirs au nom de la société qu'elle représente telle que cette société pourrait les exercer si elle était actionnaire individuel de la Société.

Conseil d'administration

Art. 20. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration pourra être composé d'un seul administrateur dans les conditions établies dans la Loi sur les Sociétés L'(les) administrateur(s) n'a/ n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société.

Si plusieurs administrateurs sont nommés, ils formeront un conseil d'administration qui devra être composé d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie A (les «administrateurs de catégorie A», chacun étant un «administrateur de catégorie A») et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B (les «administrateurs de catégorie B», chacun étant un «administrateur de catégorie B»).

Quand une personne morale est nommée comme membre du conseil d'administration, cette personne morale informera la Société du nom de la personne qui a été désignée pour agir comme représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

Le ou les administrateur(s) sera(ont) nommé(s), et sa (leur) rémunération déterminée, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée par simple majorité des votes présent, ou de l'actionnaire unique (selon le cas). La rémunération des administrateur(s) peut être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. Les administrateurs sont rééligibles. L'assemblée générale des actionnaires devra aussi déterminer la durée des mandats des administrateur(s) et si plusieurs administrateurs sont nommés, leur qualité soit en tant que administrateur de catégorie A soit en tant que administrateur de catégorie B.

Un administrateur de la Société pourra être ou devenir administrateur ou responsable ou autrement actionnaire de toute société soutenue par la Société ou dans laquelle la Société pourra être intéressée en tant qu'actionnaire ou autre, mais aucun administrateur ne devra rendre des comptes à la Société pour toute rémunération ou autres avantages reçus par lui en tant que administrateur ou responsable de, ou de par son intérêt relatif, d'une telle société à moins que la Société en décide autrement.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout administrateur.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou autre, les administrateurs restants pourront par voie de cooptation, élire un autre administrateur afin de remplir le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires conformément à la Loi sur les Sociétés.

Le terme du mandat des administrateurs qui ne pourra excéder six ans, est fixé par l'assemblée générale des actionnaires ou par une décision de l'actionnaire unique.

Pouvoirs et Fonctions des administrateurs

Art. 21. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles avec la réalisation de l'objet social de la Société. En particulier, le conseil d'administration est investi du pouvoir de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, notes ou autres titres de créance émis par la Société, compartiments correspondants à des pools séparés d'actifs et de passifs de la Société et chaque compartiment étant séparé de tous les autres compartiments de la Société et, entre les investisseurs, chacun de ses compartiments sera traité comme une entité séparée.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité de administrateurs, le conseil d'administration, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet égard pourra être délégué à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants, gérants et/ou agents, qui n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée par la seule signature de son administrateur unique, et, en cas de pluralité de administrateurs, par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration ou le seul administrateur (selon le cas) détermine les pouvoirs, fonctions et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 22. Les administrateurs de la Société ne pourront conclure aucune des transactions suivantes sans l'approbation des actionnaires de la Société représentant plus de 50% (cinquante pour cent) de capital social de la Société:

(1) Toute transaction qui, en valeur, excède 300.000 EUR (trois cent mille Euros), ou toute série de transactions qui excède, en valeur, 600.000 EUR (six cent mille Euros) sur une base annuelle; afin d'éviter tout doute, les mêmes seuils s'appliquent aux transactions décrites ci-dessous aux points (2) à (5);

(2) La vente, l'achat, l'échange, la cession, l'instauration d'un privilège ou d'une hypothèque ou de toute autre manière de grever les actions, le capital ou participations dans toute société ou entité juridique;

(3) La fusion ou la scission de la Société;

(4) L'achat, la vente ou la mise en gage de tout actif immobilier; et

(5) La vente, location ou autre forme de disposition de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs de la Société.

Un administrateur qui est, de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, intéressé à un contrat ou à un contrat proposé à la Société devra déclarer la nature de son intérêt au conseil d'administration en conformité avec l'article 57 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 23. Chaque administrateur pourra exercer toute autre fonction à but lucratif au sein de la Société (autre que la mission de commissaire aux comptes) conjointement avec sa fonction d'administrateur pour une durée et à des conditions (concernant la rémunération et autres) telles que déterminées par les administrateurs et aucun administrateur ou administrateur potentiel ne pourra être révoqué de sa fonction pour avoir contracté avec la Société, soit à l'égard de sa fonction d'administrateur ou d'une autre fonction à but lucratif en tant que vendeur, acheteur ou autre, ni d'aucun autre type de contrat ou accord conclu par ou au nom de la Société dans lequel cet administrateur pourrait être intéressé ne pourra être annulable, et aucun administrateur concluant un tel contrat ou y ayant un intérêt ne pourra être tenu de rendre des comptes à la Société pour les bénéfices réalisés par un tel contrat ou un tel accord au seul motif que cet administrateur occupe cette fonction ou du fait de la relation contractuelle ainsi établie.

Réunions des administrateurs

Art. 24. En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions des administrateurs sont prises en réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration nommera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des votes n'aura pas de voix prépondérante. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de garder les procès verbaux des assemblées du conseil d'administration ou pour d'autres questions qui seront précisées par le conseil d'administration.

Un administrateur peut, à tout moment, convoquer une réunion des administrateurs. Un avis de convocation du conseil d'administration doit être envoyé à chaque administrateur au moins 48 heures avant l'heure fixée pour cette assemblée sauf en cas d'urgence dont la nature devra être détaillée dans le procès verbal de la réunion du conseil.

Un avis de convocation du conseil d'administration doit être donné 96 heures à l'avance aux administrateurs ne résidant pas à Luxembourg et qui ont donné à la Société une adresse pour la réception des convocations.

Les avis de convocation peuvent être donnés par voie orale ou par la poste, par fax ou e-mail ou par tout autre moyen de communication approprié. Toute convocation doit préciser la date et le lieu de la réunion ainsi que la nature des propositions qui y seront traitées.

Il peut être renoncé à l'avis de convocation par le consentement de chaque administrateur qui pourra être recueilli par écrit ou par fax, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Le conseil d'administration pourra valablement se tenir sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation distincte n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion des administrateurs en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen électronique un autre administrateur comme mandataire.

Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, cette majorité doit comprendre au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des administrateurs participant à la réunion ou dûment représentés à celle-ci, cette majorité devant comprendre le vote positif d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Néanmoins, conformément aux dispositions des présents Statuts, tant que la Société n'a qu'un seul administrateur, une résolution écrite signée par cet administrateur est réputée en tous points équivalente à une résolution prise par le conseil d'administration dont le quorum a été atteint.

Les administrateurs en fonction peuvent agir nonobstant tout poste vacant au sein du conseil d'administration, mais, si et aussi longtemps que le nombre de administrateurs est inférieur au nombre fixé par les présents Statuts (le cas échéant) au titre du nombre minimum d'administrateurs, les administrateurs permanents ou administrateurs ne peuvent agir que dans le seul but de convoquer une assemblée générale de la Société, et à aucune autre fin.

Les administrateurs pourront désigner un président de leur assemblée parmi le conseil d'administration et déterminer la période pour laquelle celui-ci est en fonction. Mais si aucun président n'est désigné, ou si à une réunion le président n'est pas présent dans les quinze minutes après l'heure fixée pour la tenue de ladite réunion, les administrateurs présents pourront alors désigner l'un d'eux pour présider la réunion à condition qu'il y ait un quorum.

Les délibérations du conseil d'administration seront consignées par procès verbaux, qui devront être signés par (i) le président ou (ii) un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux de réunion. Toute copie ou extrait du présent procès-verbal doit être signé par (i) le président ou (ii) un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Résolution des administrateurs par écrit ou par télécommunication

Art. 25. Une résolution écrite, signée ou approuvée par courrier, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de transmission de documents par tous les administrateurs, sera aussi valide et efficace à tous égards que si elle avait été adoptée lors d'une réunion des administrateurs dûment convoquée et tenue, et chaque fois qu'une résolution est signée ou approuvée de la manière susvisée, elle devra comporter plusieurs exemplaires chacun devant être signé ou approuvé tel que décrit ci-dessus par une ou plusieurs des personnes précitées.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi sur les Sociétés, les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de communication adéquat permettant à toutes les personnes participant au conseil d'administration de s'entendre les unes les autres au même moment, à condition qu'en aucun cas une majorité des administrateurs n'assiste au conseil en étant situé dans un même pays étranger.

Une telle participation au conseil est réputée équivalente à une participation en personne à un conseil des administrateurs.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 26. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 27. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des administrateurs, et du ou des réviseurs d'entreprises indépendants envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits qui sera soumis, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ensemble avec le rapport sur les opérations de la Société, au(x) réviseur(s) d'entreprises indépendants qui rédigera/ont un rapport.

Art. 28. 15 jours avant l'assemblée générale annuelle, chaque actionnaire pourra prendre connaissance au siège social du bilan, du compte de pertes et profits, du rapport du ou des réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et de tout document conformément à l'Article 73 de la Loi sur les Sociétés.

Surveillance de la société

Art. 29. Les comptes de la Société font l'objet d'un audit par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration de la Société, qui devra déterminer leur nombre et la durée de la nomination.

Dividendes - Réserves

Art. 30. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les actionnaires, à la majorité prévue par la Loi sur les Sociétés ou l'actionnaire unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 31. Le conseil d'administration pourra décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours conformément à la Loi sur les Sociétés.

Dissolution - Liquidation

Art. 32. L'assemblée générale des actionnaires, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts, ou l'actionnaire unique (le cas échéant) peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 33. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui précisera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Limitation des recours et «Non pétition»

Art. 34. Les créances sur la Société des détenteurs de parts sociales et/ou de titres de dette émis par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

Les créances de détenteurs de parts sociales et/ou de titres de dette émis par la Société en relation avec un compartiment spécifique ou d'autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 35. Aucun détenteur de parts sociales et/ou de titres de dette émis par la Société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en dispose autrement.

Loi applicable

Art. 36. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Cinquième résolution:

Suite à la Conversion, il est décidé à l'unanimité de confirmer le mandat de Mr. Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et il est décidé à l'unanimité que Mr. Bruno Bagnouls agira en tant qu'administrateur de Catégorie B. Il a été de plus décidé à l'unanimité de nommer les nouveaux administrateurs de la Société suivants:

- Mme. Florence Gerardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, née à Verviers (Belgique) le 16 février 1978, en tant qu'administrateur de Catégorie B; et

- M. Bartosz Zablocki, avec adresse privée à Bazylijska 47, 95-100 Zgierz, Pologne, né à Leczyka (Pologne) le 12 novembre 1977, en tant qu'administrateur de Catégorie A.

Il est de plus décidé à l'unanimité que les administrateurs précités seront nommés pour une période commençant à la date des présentes et finissant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en Juin 2018.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille Euros (7.000.-Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, les présentes minutes.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61284. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003514/1088.

(130002490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

GEBPF Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 94.401.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEBPF Finance (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012162485/12.

(120214691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

GEBPF Hilden (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 139.018.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEBPF Hilden (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012162486/12.

(120214690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

GELF Haiger 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.020.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Haiger 2 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012162487/12.

(120214366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Geneimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.874.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Roland Dupré, directeur de sociétés, demeurant 19, Rangwee à L-2412 Howald, de Madame Christel Girardeaux, directeur de sociétés, demeurant 5, rue de Luxembourg à L-3392 Roedgen et la société Aworld Administration Inc., ayant son siège social Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques). Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société Socogesco International S.A., ayant son siège social 80, rue des Romains à L-8041 Strassen. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour la société

Référence de publication: 2012162494/16.

(120214543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

GELF Kuna-France (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.015.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Kuna-France (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012162488/12.

(120214365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Gemini Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 162.101.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012162492/10.

(120215074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.859.

—
Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012162493/11.

(120214847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

General Sodex Gemini Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.140.

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper de la société anonyme GENERAL SODEX GEMINI FINANCE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71140, avec effet immédiat en date du 13 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 13 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Référence de publication: 2012162496/13.

(120214807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

General Sodex Gemini Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 39.542.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 13 décembre 2012

1- Les actionnaires prennent acte de la démission avec effet immédiat du mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING, de Monsieur Philippe PENNING, ainsi que de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, demeurant tous trois à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

2- Les actionnaires prennent acte de la démission avec effet immédiat du mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119162.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012162497/20.

(120214806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Gérance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Gérance Luxembourg S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2011.

L'assemblée décide:

De réélire l'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016:

Madame Christine Monteiro, née le 17/08/1973 à Nancy (France), habitant 26, Boucle Jean Jaurès F-57390 Redange et La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2012162499/16.

(120215204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Goa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.658.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOA S.A.
Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012162505/12.

(120214864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Goa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 152.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 12 décembre 2012

La nouvelle adresse de Monsieur Jacopo ROSSI est le 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
GOA S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012162506/13.

(120214975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 109.286.

Extract of circular resolutions dated 31 October 2012

The Board acknowledges the resignation of Mr. Gianfranco CANTONI as member of the Board effective as of 31 October 2012.

The Board resolves to co-opt Mr. Raffaele Bartoli (6, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg) as new member of the Board effective as of 31 October 2012.

Suit la traduction française

Extrait des résolutions circulaires datées au 31 octobre 2012

Le conseil d'administration approuve la démission au 31 octobre 2012, de Monsieur Gianfranco CANTONI comme membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration décide de co-opter Monsieur Raffaele BARTOLI ((6, avenue Marie-Thérèse -L-2132 Luxembourg)) comme nouveau membre du conseil d'administration à partir du 31 octobre 2012.

Pour Gotam Umbrella Fund (Lux) SICAV

Référence de publication: 2012162507/19.

(120215097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

H.O.T. (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 107.247.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Pour H.O.T. (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Mr. Matthijs BOGERS
Gérant B

Référence de publication: 2012162518/13.

(120215101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Harrods Property Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.537.

Les comptes consolidés au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Harrods Property Investments Sàrl
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012162519/11.

(120215058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Hazel Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 108.689.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hazel Logistics S.à r.l.
Signature
Un Mandataire*

Référence de publication: 2012162521/12.

(120214323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Holpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 45.124.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA
Signature
Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2012162531/12.

(120214745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

I.S.H. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 74.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162543/10.

(120215180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Hydraulic Engineering S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 63.150.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé dans sa réunion du 6 décembre 2012 de transférer le siège de la Société au 2A place de Paris à L-2324 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012162540/13.

(120215194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Merlin Entertainments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.567.670,50.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.309.

—
In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1/ Blackstone Merlin Holdings Limited, an exempted company with limited liability existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands,

here represented by Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012.

2) Blackstone Capital Partners (Cayman) IV-A L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number WK-14177,

here represented by Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012.

3) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) IV-A L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered under number WK -14176,

here represented by Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012.

4) Blackstone Participation Partnership (Cayman) IV L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered under number WK-14522,

here represented by Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012.

5/ Kirkbi A/S, a company existing under the laws of Denmark, having its registered office at Koldingvej 2, 7190 Billund, Denmark, registered with the CVR under number 18591235,

here represented by Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012.

6) Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.756,

here represented by Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012.

7/ Lancelot Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 154.227

here represented by Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012.

8) Merlin Entertainments Share Plan Nominee Limited (formerly De Facto 1271 Limited), with registered office at 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, United Kingdom, with registration number 5507318,

here represented by Mrs. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Merlin Entertainments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 154.309 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary on 18 June 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1735 on 25 August 2010. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary on 22 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numbers 2398 and 2399 on 6 October 2011.

The appearing parties representing the whole capital of the Company, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand nine hundred fifty-two euro and five cents (EUR 4,952.05), from its current amount of one million five hundred and sixty-two thousand seven hundred and eighteen euro and forty-five cents (EUR 1,562,718.45) up to one million five hundred sixty-seven thousand six hundred seventy euro and fifty cents (EUR 1,567,670.50) through the issuance of ninety-nine thousand forty-one (99,041) A1 ordinary shares, ninety-nine thousand forty-one (99,041) A2 ordinary shares, ninety-nine thousand forty-one (99,041) A3 ordinary shares, ninety-nine thousand forty-one (99,041) A4 ordinary shares and ninety-nine thousand forty-one (99,041) A5 ordinary shares of the Company with a par value of one cent (EUR 0.01) each and without any share premium.

2. Determination of the Issue Price in accordance with article 36 of the articles of association of the Company.

3. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 7 of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

Then the general meeting of shareholders after deliberation took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of four thousand nine hundred fifty-two euro and five cents (EUR 4,952.05), from its current amount of one million five hundred and sixty-two thousand seven hundred and eighteen euro and forty-five cents (EUR 1,562,718.45) up to one million five hundred sixty-seven thousand six hundred seventy euro and fifty cents (EUR 1,567,670.50) through the issuance of ninety-nine thousand forty-one (99,041) A1 ordinary shares, ninety-nine thousand forty-one (99,041) A2 ordinary shares, ninety-nine thousand forty-one (99,041) A3 ordinary shares, ninety-nine thousand forty-one (99,041) A4 ordinary shares and ninety-nine thousand forty-one (99,041) A5 ordinary shares of the Company with a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "New Shares").

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed by Kirkbi A/S, prenamed, at a total subscription price of four thousand nine hundred fifty-two euro and five cents (EUR 4,952.05) entirely allocated to the share capital of the Company.

The New Shares have been fully paid up through a contribution in cash by Kirkbi A/S, prenamed, so that the total amount of four thousand nine hundred fifty two euro and five cents (EUR 4,952.05) is at the disposal of the Company.

As a consequence of the above mentioned Contribution, the shareholders resolve to authorise any lawyer of Arendt & Medernach, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the increase of share capital.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolves in accordance with article 36 of the articles of association of the Company that the New Shares shall be deemed to have an Issue Price of the aggregate of £ 0.0031, € 0.0040 and US \$ 0.0033 per New Share.

Third Resolution

As a consequence of the above, the general meeting of shareholders resolves to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company such as follows:

“ **Art. 7.** The Company's share capital is set at one million five hundred and sixty-seven thousand six hundred and seventy euro and fifty cents (EUR 1,567,670.50) represented by twenty-seven million three hundred and fifty-three thousand four hundred and ten (27,353,410) A1 Ordinary Shares, twenty-seven million three hundred and fifty-three thousand four hundred and ten (27,353,410) A2 Ordinary Shares, twenty-seven million three hundred and fifty-three thousand four hundred and ten (27,353,410) A3 Ordinary Shares, twenty-seven million three hundred and fifty-three thousand four hundred and ten (27,353,410) A4 Ordinary Shares, twenty-seven million three hundred and fifty-three thousand four hundred and ten (27,353,410) A5 Ordinary Shares, four million (4,000,000) B1 Ordinary Shares, four million (4,000,000) B2 Ordinary Shares, four million (4,000,000) B3 Ordinary Shares, four million (4,000,000) B4 Ordinary Shares and four million (4,000,000) B5 Ordinary Shares, in each case with a par value of one cent (EUR 0.01) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Blackstone Merlin Holdings Limited, un exempted company with limited liability constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, KY1-9005 Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmans.

ici représenté par Mme Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2012.

2) Blackstone Capital Partners (Cayman) IV-A L.P., un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-14177,

ici représenté par Mme Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2012.

3) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) IV-A L.P un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et immatriculée sous le numéro WK-14176,,

ici représenté par Mme Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2012.

4) Blackstone Participation Partnership (Cayman) IV L.P., un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands et immatriculée sous le numéro WK-14522,

ici représenté par Mme Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2012.

5) Kirkbi A/S, une société existante sous les lois du Danemark, ayant son siège social au Koldingvej 2, 7190 Billund, Danemark, enregistré auprès du CVR sous le numéro 18591235,

ici représenté par Mme Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2012.

6) Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B159756,

ici représenté par Mme Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2012.

7) Lancelot Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 154 227.

ici représenté par Mme Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2012.

8) Merlin Entertainments Share Plan Nominee Limited (précédemment De Facto 1271 Limited), ayant comme siège social 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, Royaume-Uni et le numéro de registre 5507318,

ici représenté par Mme Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2012.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Merlin Entertainments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.309 (la «Société»), constituée par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1735, du 25 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte de Maître Carlo Wersandt en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéros 2398 et 2399 en date du 6 octobre 2011.

Les comparants représentant l'intégralité du capital de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille neuf cent cinquante-deux euro et cinq cents (EUR 4.952,05) afin de le porter de son montant actuel d'un montant d'un million cinq cent soixante-deux mille sept cent dix-huit euro et quarante-cinq cents (EUR 1.562.718,45) à un montant d'un million cinq cent soixante-sept mille six cent soixante-dix euro et cinquante centimes (EUR 1.567.670,50) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille quarante et une (99.041) parts sociales ordinaires A1, quatre-vingt-dix-neuf mille quarante et une (99.041) parts sociales ordinaires A2, quatre-vingt-dix-neuf mille quarante et une (99.041) parts sociales ordinaires A3, quatre-vingt-dix-neuf mille quarante-et-une (99.041) parts sociales ordinaires A4 et quatre-vingt-dix-neuf mille quarante et une (99.041) parts sociales ordinaires A5, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et sans prime d'émission.

2. Détermination du Prix d'Émission en concordance avec l'article 36 des statuts de la Société.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société.

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille neuf cent cinquante-deux euro et cinq cents (EUR 4.952,05) afin de le porter de son montant actuel d'un montant d'un million cinq cent soixante-deux mille sept cent dix-huit euro et quarante-cinq cents (EUR 1.562.718,45) à un montant d'un million cinq cent soixante-sept mille six cent soixante-dix euro et cinquante centimes (EUR 1.567.670,50) par l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille quarante et une (99,041) parts sociales ordinaires A1, quatre-vingt-dix-neuf mille quarante et une (99,041) parts sociales ordinaires A2, quatre-vingt-dix-neuf mille quarante et une (99,041) parts sociales ordinaires A3, quatre-vingt-dix-neuf mille quarante et une (99,041) parts sociales ordinaires A4 et quatre-vingt-dix-neuf mille quarante et une (99,041) parts sociales ordinaires A5, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription and Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par Kirkbi A/S, susnommée, à un prix total de souscription de quatre mille neuf cent cinquante-deux euro et cinq centimes (EUR 4.952,05), entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire par Kirkbi A/S, de sorte que la somme de quatre mille neuf cent cinquante-deux euro et cinq centimes (EUR 4.952,05) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

En conséquence de l'apport ci-dessus, les associés décident d'autoriser tout avocat de chez Arendt & Medernach, agissant individuellement, à faire les modifications nécessaires dans le registre des actionnaires de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide en concordance avec l'article 36 des statuts de la Société que les Nouvelles Parts Sociales sont réputées d'avoir un Prix d'Émission égal à la somme de £ 0,0031, € 0,0040 et \$ 0,0033 par Nouvelle Part Sociale.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société de la manière:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent soixante-sept mille six cent soixante-dix euro et cinquante centimes (EUR 1.567.670,50) représentés par vingt-sept millions trois cent cinquante-trois mille quatre cent dix (27.353.410) Parts Sociales Ordinaires A1, vingt-sept millions trois cent cinquante-trois mille quatre cent dix (27.353.410) Parts Sociales Ordinaires A2, vingt-sept millions trois cent cinquante-trois mille quatre cent dix (27.353.410) Parts Sociales Ordinaires A3, vingt-sept millions trois cent cinquante-trois mille quatre cent dix (27.353.410) Parts Sociales Ordinaires A4, vingt-sept millions trois cent cinquante-trois mille quatre cent dix (27.353.410) Parts Sociales Ordinaires A5, quatre millions (4.000.000) Parts Sociales Ordinaires B1, quatre millions (4.000.000) Parts Sociales Ordinaires B2,

quatre millions (4.000.000) Parts Sociales Ordinaires B3, quatre millions (4.000.000) Parts Sociales Ordinaires B4 et quatre millions (4.000.000) Parts Sociales Ordinaires B5 d'une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Kindler, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14024. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151105/234.

(120199035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Immobilière des Muguets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 décembre 2012.

Pour IMMOBILIERE DES MUGUETS S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012162544/12.

(120214447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Innovation cluster S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7347 Steinsel, 16, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 158.941.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162552/10.

(120214968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Interchauffage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162553/10.

(120214535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Interma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.421.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 6 décembre 2012 entre la société Vacon Properties S.A. et Stichting Interma, une fondation néerlandaise, localisée à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 56599188 que Vacon Properties S.A. a cédé 9.374 parts sociales de la Société, à Stichting Interma, avec effet au 6 décembre 2012.

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 6 décembre 2012 entre la société Vacon Properties S.A. et la société Lafayette Excalibur Ltd, une société de Belize, ayant son siège social au 1, Mapp Street, Belize City, Belize, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies, sous le numéro 117089, que Vacon Properties S.A. a cédé 3.126 parts sociales de la Société, à Lafayette Excalibur Ltd, avec effet au 6 décembre 2012.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012162554/20.

(120214263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

L.B. Professionnel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 23, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 149.968.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Laurent GILLET, technicien en bâtiments, demeurant à B-6600 Bastogne, 18, rue des Aubépines.

2.- Madame Bénédicte NICOLAS, architecte, épouse de Monsieur Laurent GILLET, demeurant à B-6600 Bastogne, 18, rue des Aubépines.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée L.B. PROFESSIONNEL S.à r.l., avec siège social à L-9647 Doncols, 23, Bohey, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.968 (NIN 2009 2435 327), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 11 janvier 2010.

II.- Que la société a un capital social de dix-neuf mille trois cents Euros (€ 19.300.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-treize Euros (€ 193.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Laurent GILLET, prénommé, soixante-seize parts sociales 76

2.- Madame Bénédicte NICOLAS, prénommée, vingt-quatre parts sociales 24

Total: cent parts sociales 100

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent expressément que la société L.B. PROFESSIONNEL S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

V.- Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, en leur qualité de seuls associés et de liquidateurs de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: B-6600 Bastogne, 18, rue des Aubépines.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/2000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157113/56.

(120207298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Investors HoldCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 138.026.

We hereby resign as a member of the Board of Managers of Investors HoldCo S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B-138026, with registered office situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, 13 décembre 2012.

Modern Treuhand SA

Nous donnons notre démission par la présente en tant que gérant du conseil de gérance de Investors HoldCo S.à.r.l., R.C.S Luxembourg B- 138026, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, 13 December 2012.

Modern Treuhand SA

Référence de publication: 2012162555/16.

(120214809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

ILO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 68.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012162560/11.

(120215096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Immo Servatius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 23, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 150.585.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012162561/11.

(120214645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Revlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.040.

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8009 Strassen, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de l'Administrateur Unique de la société «REVLUX S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 144.050, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») numéro 2099 du 6 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2012, en cours de publication au Mémorial (la «Société» ou la «Société Absorbante»),

en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes d'une résolution dudit Administrateur unique, prise en date du 2 octobre 2012;

une copie desdites résolutions de l'Administrateur unique est restée annexée au projet de fusion reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 octobre 2012.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2012, publié au Mémorial, numéro 2612 du 22 octobre 2012, la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et la société «BASTILUX S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137.086, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial numéro 911 du 12 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2011 publié au Mémorial numéro 1081 du 27 avril 2012, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante. De plus, la Société Absorbante exécutera à partir de ce jour tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à cette date et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats;

- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société;

- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les actions de la Société Absorbée seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

- que dès lors les conditions prévues à l'article 281 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée sont remplies.

Dont acte, fait et passé à Strassen, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15692. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012157278/56.

(120207786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Indianapolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.834.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDIANAPOLIS S.A.
DONATI Régis / ROSSI Jacopo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012162563/12.

(120214865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Indianapolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.834.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDIANAPOLIS S.A.
DONATI Régis / ROSSI Jacopo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012162564/12.

(120214866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Auditas S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: AeroSkyLux (ASL).

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 73.699.

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour de novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Roman Horst MARCINOWSKI, retraité, né le 12 juin 1947 à Duderstadt (Allemagne), demeurant professionnellement à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul et unique actionnaire de la société anonyme «AUDITAS S.A.», ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.699, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 239 du 30 mars 2000, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 19 avril 2002 (la "Société").

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'une enseigne commerciale «AeroSkyLux (ASL)» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

2. Transfert du siège social de L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz;
3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
4. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'instruction dans le domaine du pilotage d'avion, la vente, l'import et l'export, la location, l'activité d'intermédiaire dans le commerce d'accessoires se rapportant à l'aviation ainsi que la consultance et l'exploitation de brevets et licences dans tous les domaines propres à l'extension de son activité.

La Société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

5. Renouvellement des mandats des administrateurs actuels de la Société;
6. Nomination de Monsieur Jean-Luc SOULLIER en tant qu'administrateur-délégué de la Société;
7. Divers.

Le comparant a ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé d'ajouter une enseigne commerciale «Aeroskylux» et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «AUDITAS S.A.».

La Société pourra exercer ses activités sous l'enseigne commerciale «AeroSkyLux (ASL)».

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents à l'adresse suivante: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'instruction dans le domaine du pilotage d'avion, la vente, l'import et l'export, la location, l'activité d'intermédiaire dans le commerce d'accessoires se rapportant à l'aviation ainsi que la consultance et l'exploitation de brevets et licences dans tous les domaines propres à l'extension de son activité.

La Société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler les mandats des personnes suivantes:

- Monsieur Xavier MARCINOWSKI, demeurant professionnellement à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz;
- Monsieur Michal WITTMANN, demeurant professionnellement à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz;
- Monsieur Roman MARCINOWSKI, demeurant professionnellement à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz;
- Monsieur Jean-Luc SOULLIER, demeurant professionnellement à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz;
- Monsieur Max GARANS, demeurant professionnellement à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

La durée des mandats des administrateurs prénommés prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Jean-Luc SOULLIER, gérant, né le 6 avril 1957 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz, en tant qu'administrateur-délégué de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur-délégué, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. H. MARCINOWSKI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14075. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157493/100.

(120207927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Infedec SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.747.

Monsieur Baudouin RUQUOIS, administrateur de catégorie B, est décédé en date du 14 octobre 2012 à Uccle (Belgique).

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

INFEDEC SPF S.A.

Ch. FRANCOIS / C. BITTERLICH

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2012162565/15.

(120214918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Information Technology Masters International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.133.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65450 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162567/10.

(120214455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

INFOSEC Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.791.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012162569/12.

(120214483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

International Holding for African Development S.A. (IHAD), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 101.525.

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 05 décembre 2012 que:

1. Le siège social est transféré du 15-17 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg au 20 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, à compter du 30 avril 2012.

Pour extrait conforme,

Le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162570/12.

(120214796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

**AIG Luxembourg Financing Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Chartis Luxembourg Financing Limited).**

Capital social: GBP 43.596.247,08.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht).

R.C.S. Luxembourg B 134.744.

In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth day of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Chartis Luxembourg Financing Limited, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, United Kingdom and its principal office and centre of main interests at 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht), L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 134.744 (the Company). The Company was registered with the Registrar of Companies for England and Wales on 11 October 2007. The Company decided to transfer its principal office, centre of main interests and the place of its effective management (but not its registered office) from the United Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 November 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 195 of 24 January 2008.

The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 31 December 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of 1 July 2010.

There appeared:

Chartis Overseas Limited, a company organised and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at 29 Richmond Road, Pembroke HM 08, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under file number 1431 (the Sole Shareholder).

Hereby represented by Ms. Maria Felisa Gomes, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 23 November 2012 given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder exercising the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée", has requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the company name from “Chartis Luxembourg Financing Limited” into “AIG Luxembourg Financing Limited” as from the 3rd December 2012.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

“The Company is a private limited company with the name “AIG Luxembourg Financing Limited” (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) and the relevant applicable laws or regulations.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de Chartis Luxembourg Financing Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, United Kingdom et le siège de sa direction effective au 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht), L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.744 (la Société). La Société a été immatriculée au Registre des Sociétés de l’Angleterre et du Pays de Galles en date du 11 octobre 2007. La Société a décidé de transférer son administration centrale, le centre de ses intérêts principaux ainsi que l’endroit de sa direction effective (mais pas son siège social) du Royaume-Uni vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 24 janvier 2008.

Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 31 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1357 du 1^{er} juillet 2010.

A comparu:

Chartis Overseas Limited, une société régie par et existante sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à 29 Richmond Road, Pembroke HM 08, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 1431 (l’Associé Unique).

Ici représentée par Maria Felisa Gomes, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privée datée du 23 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l’enregistrement.

L’associé unique exerçant les pouvoirs dévolus à l’assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Première résolution

L’Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de «Chartis Luxembourg Financing Limited» en «AIG Luxembourg Financing Limited» à compter du 3 décembre 2012.

Deuxième résolution

L’Associé Unique décide de modifier l’article 1^{er} des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu’il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La Société est une société à responsabilité limitée sous la dénomination «AIG Luxembourg Financing Limited» (la «Société») qui sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les lois ou réglementations applicables.»

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille Euro).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: M. F. GOMES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56795. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157530/105.

(120208532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Joshua Tree Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 109.786.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Joshua Tree Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012162579/12.

(120214322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

JAS Worldwide, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.671.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012162582/11.

(120214264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

First Target S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8442 Steinfort, 10, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 77.031.

L'an deux mille douze.

Le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRST TARGET S.A., avec siège social à L-9660 Insenborn, Maison 84, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.031 (NIN 2000 2220 742),

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 17 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 898 du 19 décembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 2 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1126 du 29 octobre 2003;

- suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence de à Mersch, en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 du 7 janvier 2008;

- suivant acte reçu par le même notaire Marc LECUIT en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2146 du 3 novembre 2009,

au capital social de quarante-huit mille Euros (€ 48.000.-), représenté par quatre cent quatre-vingt (480) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

qui désigne comme scrutateur et l'assemblée choisit comme secrétaire Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8442 Steinfort, 10, rue des Martyrs.

2. - Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} (Alinéa 2). Le siège social de la société est établi à Steinfort.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Insenborn à Steinfort et de fixer la nouvelle adresse à L-8442 Steinfort, 10, rue des Martyrs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} (Alinéa 2). Le siège social de la société est établi à Steinfort.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. KARP, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 2012. Relation: ECH/2012/2009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157639/56.

(120208091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Jodocy Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 110.151.

Depuis le 7 mai 2012, Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York, Canada, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure la fonction de représentant permanent de la société à responsabilité limitée SEREN pour ses fonctions d'administrateur unique de la société anonyme JODOCY GROUP.

L'Assemblée a décidé en date du 26 juin 2012 de révoquer le mandat de commissaire de la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Référence de publication: 2012162587/15.

(120214823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Jourdan Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 170.853.

Resolution de l'administratrice unique prise le 31 octobre 2012

L'Administratrice unique nomme avec effet au 1^{er} novembre 2012 et pour une durée indéterminée, Monsieur Frédéric, Gilbert JOURDAN, directeur de société, né le 14 mars 1967 à Saint-Mard (B) et demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen Zone Industrielle, aux fonctions de Directeur, lequel sera délégué à la gestion journalière de la société.

Dans le cadre de ses fonctions de directeur délégué à la gestion journalière de la société, Monsieur Frédéric, Gilbert JOURDAN aura tous pouvoirs de signature individuelle obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162588/14.

(120214562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Karolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 161.902.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2012162593/13.

(120214618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

FLE Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.337.

L'année deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de FLE Holdco, une société à responsabilité limitée, constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatorze mille sept cents euros (EUR 14.700,-), ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.337, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 3 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2664 du 31 octobre 2008, et dont les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

L'Assemblée a été ouverte à Luxembourg sous la présidence de Maître Victorien HEMERY, avocat à la Cour de résidence à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Maître Codrina CONSTANTINESCU, avocate de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Antoine SFEIR, juriste de résidence à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les Associés présents ou représentés, le mandataire des Associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées ne varient par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, cent vingt-trois (123) parts sociales de catégorie A, vingt-deux (22) parts sociales de catégorie B, deux (2) parts sociales de catégorie C, représentant 100 % du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et tous les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille sept cents euros (EUR 14.700,-) à quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800,-), par l'émission d'une (1) part sociale de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales de catégorie A préexistantes, souscrite par Foncière L.F.P.I., une société par actions simplifiées existante et organisée sous les lois de la France, ayant son siège social au 24-26 rue Ballu, 75009 Paris, France et inscrite au Registre de Commerce de Paris (RCS Paris) sous le numéro SIREN 482 464 492;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu de la façon suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800,-), représentée par:

- Cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, donnant droit au paiement de tous les bénéfices prévus dans les présents statuts à l'exception de ceux réservés aux porteurs des parts sociales de catégorie B et C,

- Vingt-deux (22) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, donnant droit au paiement de tous les bénéfices prévus par le Pacte d'Associés, et

- Deux (2) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, donnant droit au paiement de tous les bénéfices prévus par le Pacte d'Associés.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»;

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille sept cents euros (EUR 14.700,-) à quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800,-), par l'émission d'une (1) part sociale de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales de catégorie A préexistantes.

Souscription - Paiement

Foncière L.F.P.I., une société par actions simplifiées existante et organisée sous les lois de la France, ayant son siège social au 24-26 rue Ballu, 75009 Paris, France et inscrite au Registre de Commerce de Paris (RCS Paris) sous le numéro SIREN 482 464 492 («Foncière L.F.P.I.») déclare souscrire l'unique part sociale de catégorie A nouvellement émise d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et procéder à la libération intégrale de l'unique part sociale de catégorie A par l'apport de trente sept mille (37.000) actions qu'elle détient en son nom et pour son compte dans le capital social souscrit de SAS SOPARIUM, une société par actions simplifiée au capital de trente sept mille euros (EUR 37.000,-), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 599 698, dont le siège social est situé au 24-26 rue Ballu, 75009 Paris.

Les preuves de l'existence et de la valeur totale de l'apport en nature ont été produites devant le notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu de la façon suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800,-), représenté par:

- Cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, donnant droit au paiement de tous les bénéfices prévus dans les présents statuts à l'exception de ceux réservés aux porteurs des parts sociales de catégorie B et C,

- Vingt-deux (22) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, donnant droit au paiement de tous les bénéfices prévus par le Pacte d'Associés, et

- Deux (2) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, donnant droit au paiement de tous les bénéfices prévus par le Pacte d'Associés.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»;

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connu du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, C. CONSTANTINESCU, A. SFEIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14008. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157640/100.

(120208476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 12 décembre 2012

L'assemblée réélit DELOITTE AUDIT S.à.r.l. en tant que Réviseur d'entreprises pour un terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012162595/13.

(120214266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012162596/11.

(120214267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

KBC Lease (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 27.895.

Monsieur Vincent HENNEAUX, Gérant de sociétés, né le 17 juillet 1971, demeurant au 154, Voie Gamby, B-6890 Libin, est nommé Administrateur - Délégué. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Le 13/08/2012.

KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012162597/12.

(120214036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

Les statuts coordonnés au 30/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12/12/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012162598/12.

(120214476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Green Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.012.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.516.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of the month of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ET Energy Co. Ltd., a company governed by the laws of China with registered office at 9, Yaojia Road, CHN - Jiulong Town, Hailing District, Taizhou, China (hereafter referred to as "ET Energy"), and

Hongkong Sino-Silicon Technology Limited, a company governed by the laws of China, with registered office at 139, Hennessy Road Wanchai, China Overseas Building, Unit D 10/F, Hong Kong, China (hereafter referred to as "Hongkong Sino-Silicon"),

each represented by Me Tanja BLANKENBURG, attorney-at-law (Rechtsanwältin), residing professionally at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal (the "Proxyholder").

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- ET Energy and Hongkong Sino-Silicon are the shareholders of Green Equity S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve million twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,012,500.-), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 154516, and incorporated following a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 July 2010, published in the Mémorial C number 1827 of 7 September 2010 (the "Company");

- The Company's share capital is currently set at twelve million twelve thousand five hundred euro (EUR 12,012,500) represented by one hundred twenty thousand one hundred twenty-five (120,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their Proxyholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six million euro (EUR 6,000,000) to bring it from its current amount of twelve million twelve thousand five hundred euro (EUR 12,012,500) devised into one hundred twenty thousand one hundred twenty-five (120,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, to eighteen million twelve thousand five hundred euro (EUR 18,012,500) devised into one hundred eighty thousand one hundred twenty-five (180,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, by the issuance of sixty thousand (60,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights as the already existing shares;

2. Subscription for and fully payment by way of a contribution in cash of the new shares by ET Energy;

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions;

4. Miscellaneous;

have requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six million euro (EUR 6,000,000) to bring it from its current amount of twelve million twelve thousand five hundred euro (EUR 12,012,500) devised into one hundred twenty thousand one hundred twenty-five (120,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, to eighteen million twelve thousand five hundred euro (EUR 18,012,500) devised into one hundred eighty thousand one hundred twenty-five (180,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, by the issuance of sixty thousand (60,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the ET Energy, prenamed and represented as stated above, acting in its capacity as subscriber, declares to subscribe for sixty thousand (60,000) new shares of the Company having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of six million euro (EUR 6,000,000). The amount of six million euro (EUR 6,000,000) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eighteen million twelve thousand five hundred Euro (EUR 18,012,500) represented by one hundred eighty thousand one hundred twenty-five (180,125) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately four thousand euro (EUR 4,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ET Energy Co. Ltd., une société régie par la loi de la Chine, ayant son siège social au 9, Yaojia Road, CHN - Jiulong Town, Hailing District, Taizhou, Chine (ci-après "ET Energy"), et

Hongkong Sino-Silicon Technology Limited, une société régie par la loi de la Chine, ayant son siège social au 139, Hennessy Road Wanchai, China Overseas Building, étage Unit D 10/F, Hong Kong, Chine (ci-après "Hongkong Sino-Silicon" et ensemble avec ET Energy les "Associés"),

ici représentées par Maître Tanja BLANKENBURG, avocate (Rechtsanwältin), demeurant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées (la "Mandataire").

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrites ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- ET Energy et Hongkong Sino-Silicon sont les Associés de la société à responsabilité limitée Green Equity, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze million douze mille cinq cent euros (EUR 12.012.500,-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154516, et constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1827 du 7 septembre 2010 (la «Société»)

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze million douze mille cinq cent euros (EUR 12.012.500) représenté par cent vingt mille cent vingt-cinq (120.125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de six million euros (EUR 6.000.000) de manière à le porter de son montant actuel de douze million douze mille cinq cent euros (EUR 12.012.500) divisé en cent vingt mille cent vingt-cinq (120.125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de dix-huit million douze mille cinq cent euros (EUR 18.012.500) divisé en cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq (180.125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes;

2. Acceptation de la souscription et de la libération des nouvelles parts sociales par un apport en numéraire par ET Energy;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;

4. Divers;

ont alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de six million euros (EUR 6.000.000) de manière à le porter de son montant actuel de douze million douze mille cinq cent euros (EUR 12.012.500) divisé en cent vingt mille cent vingt-cinq (120.125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de dix-huit million douze mille cinq cent euros (EUR 18.012.500) divisé en cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq (180.125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, ET Energy, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, agissant en sa qualité de souscripteur, déclare souscrire soixante mille (60.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de six million euros (EUR 6.000.000). La somme de six million euros (EUR 6.000.000) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés de la Société décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à dix-huit million douze mille cinq cent euros (EUR 18.012.500), représenté par cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq (180.125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. BLANKENBURG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54759. Reçu soixante-quinze euros (75,-) €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157652/156.

(120208611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

KJK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162603/10.

(120215132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

SGG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012159136/10.

(120209849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

LogoMotif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.152.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 13/12/2012.

Référence de publication: 2012162624/10.

(120214849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.
